

Carte des titres miniers

- Claim désigné
- Claim
- Aire de titres en traitement
- Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
- Terrain arpenté non désigné
- Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
- Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)
- Aire d'extraction
- Autorisation sans bail
- Certificat d'autorisation
- Déclaration de conformité
- CM (concession minière) ou BM (bail minier)
- BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

- Statut**
- A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
- D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Expé
- B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désaffecté
- R-Révocqué, U-Refusé

- Substance extraite**
- G: Gravier, D: Dolomie, L: Autre
- I: Inconnu, P: Pierre calcaire, C: Calcite
- J: Terre jaune, R: Résidu minier inertes
- M: Matière, S: Sable, N: Terre noire
- T: Tourbe

- Statut du site d'extraction**
- O: Ouvert sous conditions, OU: Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

- Contrainte à l'activité minière**
- Territoire réservé à l'État ou soustrait au régime de la désignation sur carte
- Périmètre urbanisé
- Territoire soustrait au régime de la désignation sur carte
- Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

- Contrainte minière**
- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

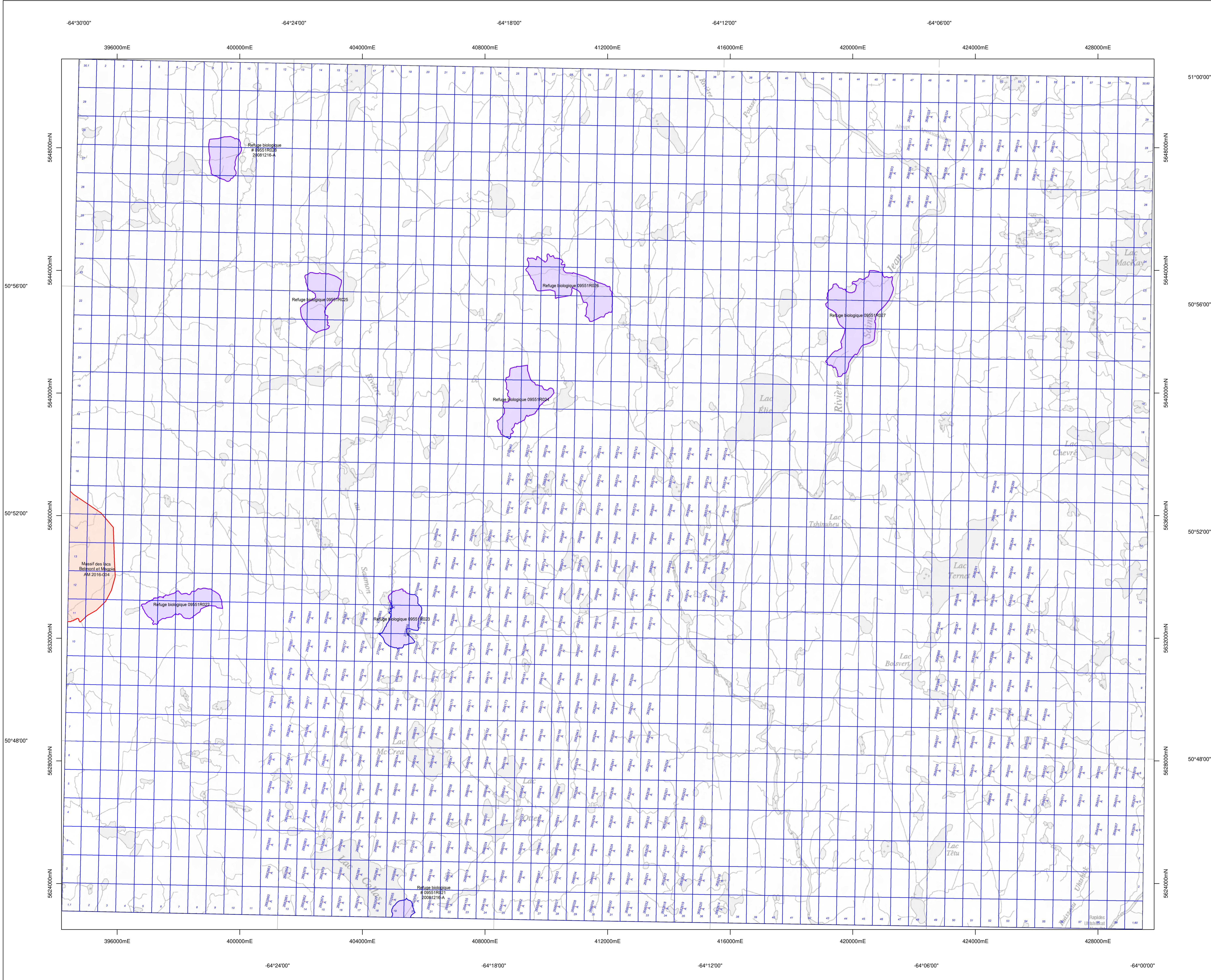
- À titre indicatif**
- Information à titre indicatif
- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**
- Terrés de catégorie II
- Terrés de catégorie III
- Entente Première Nation Abitibiwinini**
- Entente Piigonan
- Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**
- Nissanan de Beramite, Essipit, Mastewash, Nutsukuan

- Frontières**
- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
 net de 23° 09' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 6,5"
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 20
 48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée UTM. Zone 20
Echelle 1:50 000
 1000 0 1000 2000 3000
 mètres

AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

2019	2019	10,10
2019	2019	10,11



22116
 Révisé par la Direction générale de la gestion du milieu minier
 https://gestm.mines.gouv.qc.ca
 La mise à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GESTM
 http://gestm.mines.gouv.qc.ca/serveur.asp
 Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie
 Québec